

DE BUENOS AIRES



N°52 – Du 23 au 29 décembre 2022

En Argentine, la fin de l'année s'accompagne de bonnes nouvelles

Après une année marquée par des tensions sur les marchés (énergétiques, agricoles et financiers), entraînant des changements de l'équipe économique gouvernementale durant l'hiver austral, le mois de décembre est marqué par une série de bonnes nouvelles pour l'Argentine. En plus de fédérer la Nation, la victoire de l'Albiceleste à la coupe du monde au Qatar pourrait se traduire par un regain de l'activité à même d'effacer les mauvais chiffres de septembre et octobre (respectivement -0,3% sur un mois en désaisonnalisé, après cinq mois consécutifs de hausse). En effet, selon une étude publiée par l'Université de Surrey¹, le pays victorieux connaît, en général, une hausse de la croissance d'au moins 0,25 point de pourcentage au cours des deux trimestres qui suivent la compétition, portée notamment par un regain de la confiance qui joue favorablement sur la consommation et les investissements. De la même manière, l'engouement suscité par la compétition devrait tirer l'activité des deux derniers mois de l'année ce qui laisse présager une croissance soutenue en 2022. A cet égard, dans l'enquête publiée en novembre, le marché tablait déjà sur une progression du PIB de 5,3% versus +4,6% pour le FMI. En matière budgétaire, la hausse des prix et de l'activité combinée à la baisse des dépenses en termes réels (transferts aux provinces, subventions aux énergies, prestations sociales) permettent à l'État argentin d'enregistrer un déficit de 1,7% du PIB en cumulé sur les 11 premiers mois de l'année, en ligne avec la cible fixée dans le mécanisme élargi de crédit (2,5% du PIB en 2022). De même, après les doutes sur la capacité de l'État argentin à se refinancer sur le marché national, le Trésor a réussi à lever l'équivalent de 4,7 Mds USD à la mi-décembre grâce à une forte participation des entités publiques ce qui a permis de couvrir largement le besoin de refinancement (environ 2,2 Mds USD). Ce succès s'explique néanmoins par l'importante participation de la Banque centrale dont les interventions sur le marché secondaire sont estimées à près de 640 MUSD à la mi-décembre. Au total, le rôle du Banquier central sur le marché secondaire afin d'accroître la liquidité des titres publics représenterait 2,0% du PIB en 2022, dont 0,5% du PIB depuis la fin septembre. Si ces actions ont permis à l'État argentin de se financer sans trop de difficultés depuis juillet, elles pèsent lourdement sur le bilan de l'institution financière. De plus, elles ne permettent pas d'écartier entièrement les risques sur le refinancement de la dette à échoir durant le 1^{er} trimestre de 2023 (environ 26,7 Mds USD, soit près de 5% du PIB et l'équivalent de la base monétaire de décembre) même si la moitié de cette dette est détenue par des entités publiques. Enfin, les bonnes nouvelles concernent aussi les réserves internationales nettes (estimées à 6,6 Mds USD à la fin décembre) qui progressent grâce aux décaissements des organismes internationaux (1,2 Md USD octroyés par la Banque interaméricaine de développement), aux restrictions sur les importations par le biais du mécanisme SIRA et à l'établissement d'un nouveau taux de change temporaire avantageux pour les exportateurs de soja (230 pesos par dollar versus 174 pesos au taux de change officiel), en sus d'un prix international favorable (autour de 600 USD la tonne livrable entre janvier et avril 2023). A travers ce mécanisme, l'Argentine a ainsi exporté 3,9 millions de tonnes de soja sur un mois, à la fin décembre, représentant 2,8 Mds USD. Dans ces conditions, les réserves brutes s'établissent à 39,0 Mds USD le 21 décembre (+2,3 Mds USD depuis septembre) ce qui devrait permettre à l'Argentine d'atteindre sans grande difficulté les cibles du programme avec le FMI en matière monétaire (+5,0 Mds USD pour les réserves nettes à la fin décembre).

LE CHIFFRE À
RETENIR

2,8

Exportations liées au
plan soja II (Mds USD)

¹ "A Kick for the GDP : The Effect of Winning the FIFA World Cup", Septembre 2022.

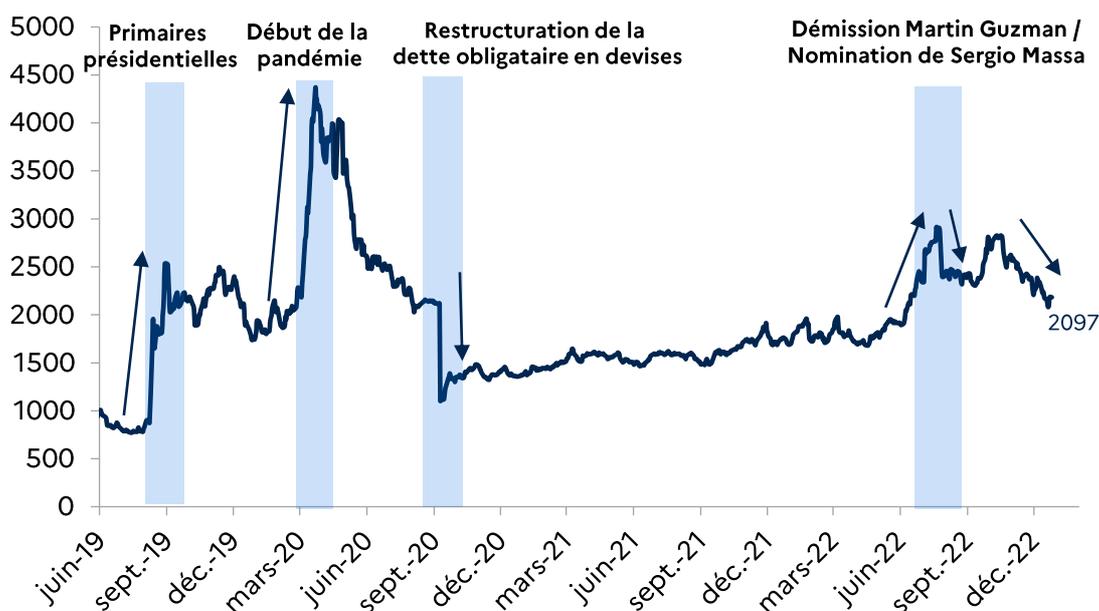
Principaux indicateurs macroéconomiques

	Argentine	Chili	Paraguay	Uruguay
Derniers chiffres annuels - 2021				
Croissance du PIB réel	10,4%	11,7%	4,2%	4,4%
Inflation (fin de période)	50,9%	7,1%	6,8%	8,0%
Solde budgétaire (% du PIB)	-4,3%	-7,7%	-3,7%	-4,2%
Dettes publiques (% du PIB)	80,9%	36,3%	33,8%	73,3%
Solde courant (% du PIB)	1,4%	-6,7%	0,8%	-1,8%
Dettes extérieures (% du PIB)	58,3%	84,4%	49,9%	77,1%
Prévisions et anticipations - 2022				
Croissance du PIB réel - FMI	4,0%	2,1%	0,2%	5,3%
Croissance du PIB réel - Agents économiques	5,3%	2,5%	0,2%	5,2%
Inflation (fin de période) - Agents économiques	99,0%	12,6%	8,6%	9,0%
Pour mémoire				
PIB nominal de 2021 (Mds USD)	486,7	316,8	38,8	59,3
Population (millions)	47,3	19,8	7,5	3,6

Sources : FMI, Instituts statistiques nationaux, Banques centrales nationales, SER Buenos Aires

Graphique de la semaine

Argentine – Risque-pays - Spreads souverains en points de base (EMBI JP Morgan)



Sources : JP Morgan, Ámbito Financiero, SER Buenos Aires

ARGENTINE

Le gouvernement prépare un vaste plan d'amnistie fiscale

Dans le cadre de l'échange automatique de renseignements en matière fiscale entre les États-Unis et l'Argentine qui pourrait se faire de manière automatique chaque 30 septembre et dont l'entrée en vigueur est prévue pour janvier 2023, le ministre de l'Economie Sergio Massa pourrait envoyer au Congrès – dans les prochains jours selon la presse – son projet de loi d'amnistie pour les Argentins disposant d'actifs non déclarés à l'étranger (comptes bancaires, biens mobiliers et immobiliers).

Selon la presse, l'amnistie fiscale permettrait aux contribuables (hors personnalités publiques et leur entourage) de s'acquitter d'une pénalité de 2,5% pour les avoirs à l'étranger régularisés avant le 31 mars 2023. La pénalité monterait ensuite à 5,0% lorsque la régularisation est faite entre le 1^{er} avril et le 30 juin puis à 7,5% si elle s'effectue du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023. Par ailleurs, une pénalité forfaitaire de 1,5% pourrait être appliquée aux particuliers (hors ceux qui sont soumis à l'impôt sur la fortune) lorsque les avoirs à l'étranger ne dépassent pas 35% des revenus annuels déclarés au cours des trois dernières années fiscales et sont inférieurs à 50.000 USD. A noter que les pénalités seront doublées si les avoirs ne sont pas rapatriés en Argentine. A titre de comparaison, une pénalité de 10% était appliquée durant le mandat de Mauricio Macri. Elle était réduite à 5% pour les biens immobiliers.

A noter que les personnes qui aideront l'administration fiscale (AFIP) à détecter les

actifs non déclarés pourront recevoir une récompense pouvant aller jusqu'à 20% du montant collecté. Enfin, les contribuables pourraient être exonérés du paiement des arriérés d'impôts (revenus, biens personnels) et ne devraient pas faire l'objet de poursuites pénales.

A travers cette initiative, le gouvernement espère inciter les Argentins à se mettre en règle fiscalement en régularisant leurs avoirs non déclarés (environ 100 Mds USD seraient détenus aux Etats Unis sur les 400 Mds USD qui circuleraient en dehors du système bancaire argentin, dont une partie serait déposée aux Etats-Unis, en Uruguay et en Espagne). A titre de comparaison, sous le mandat de Mauricio Macri, environ 116 Mds USD avaient été déclarés entre août 2016 et mars 2017 ce qui avait permis à l'Etat argentin d'engranger 5 Mds USD de recettes fiscales (soit environ 1% du PIB de 2016).

Dans ce contexte, l'initiative vise à collecter environ 1 Md USD de recettes fiscales annuelles ce qui contribuerait à atteindre la cible de déficit budgétaire inscrite dans le programme avec le FMI (1,9% du PIB en 2023).

La production de gaz est assurée jusqu'en 2028 grâce au Plan gaz 4 et 5

Lors de la conférence qui s'est tenue au centre culturel CCK, le ministre de l'Economie, Sergio Massa, en présence de la secrétaire d'Energie, Flavia Royón, ainsi que des représentants des entreprises du secteur pétrolier, a annoncé l'attribution des contrats correspondant aux enchères publiques lancées en novembre dernier par le secrétariat d'Etat à l'Energie sous forme d'appel d'offres pour la production de gaz

appelés Plan gaz 4 et 5 (Résolution n°770/2022).

Douze producteurs seront responsables de la fourniture de 100 millions de mètres cubiques par jour (Mm³/j) à un prix moyen de 3,5 USD/MBTU (million de *British Thermal Unit*, unité d'énergie). Il s'agit de l'entreprise nationale pétrolière YPF (25,1 Mm³/j) ainsi que des énergéticiens Tecpetrol (19,1 Mm³/j), PAE (12,57 Mm³/j), Pampa Energía (11,7 Mm³/j), TotalEnergies (9,5 Mm³/j), Wintershall Dea (7,2 Mm³/j), Pluspetrol (6,8 Mm³/j), CGC (5,5 Mm³/j), Petrobras (1,1 Mm³/j), Vista (0,7 Mm³/j), Exxon Mobil (0,4 Mm³/j) et Shell (0,3 Mm³/j).

Selon le gouvernement argentin, ces contrats de fourniture de gaz à des prix fixes devraient garantir la production nécessaire pour remplir le gazoduc Nestor Kirchner en 2023 (14 Mm³/j à un prix moyen de 3,3 USD/MBTU). Ils permettraient alors de répondre à 90% de la demande de gaz du pays en 2023 ce qui conduirait à des économies dans les importations de combustibles estimées à 3,2 Mds USD et, à l'horizon 2024, favoriserait un rééquilibrage de la balance commerciale énergétique (déficit d'environ 5,0 Mds USD en 2022).

CHILI

Le Chili officialise son adhésion à l'accord de Partenariat Transpacifique global et progressiste (PTPGP)

A travers un courrier envoyé au gouvernement de la Nouvelle-Zélande, pays dépositaire de l'accord de partenariat Transpacifique global et progressif (PTPGP),

également connu sous le nom de TPP11, le Chili a officialisé son adhésion à l'accord de libre échange qui regroupe onze pays des régions Asie et Pacifique (Australie, Brunei, Canada, Chili, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Singapour et Vietnam), soit un marché d'environ 500 millions de consommateurs représentant près de 13,5% du PIB mondial.

Selon les déclarations du ministre chilien des Affaires étrangères, l'accord devrait entrer en vigueur au cours du mois de février 2023. En parallèle, le ministre a souligné qu'il continuera à travailler avec ses partenaires commerciaux dans différents forums multilatéraux pour améliorer les normes qui régissent les mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États, dans le but d'offrir un plus grand degré de sécurité juridique dans les relations commerciales.

En vigueur depuis décembre 2018, après la décision de Donald Trump en janvier 2017 de retirer les Etats-Unis du partenariat Transpacifique (PTP), l'accord commercial, pas encore ratifié par Brunei, vise à faciliter le commerce entre les pays membres en levant les barrières douanières et non-tarifaires, à travers notamment la mise en place de normes communes. Pour le Chili, cet accord signifie une augmentation de son marché potentiel et la possibilité pour sa population d'accéder de manière plus avantageuse à des biens et services importés.

PARAGUAY

Le PIB rebondit au 3^e trimestre, à la faveur d'une reprise du secteur agricole



Selon les données sur les comptes nationaux publiées par la Banque centrale du Paraguay, le PIB progresse de 2,8% en glissement annuel au 3^e trimestre, après -3,4% au 2^e trimestre et -1,1% au 1^{er} trimestre.

Ces bons chiffres s'expliquent par la demande qui demeure bien orientée (+3,9% sur un an). En effet, les investissements sont particulièrement dynamiques (+13,3% sur un an) tout comme la consommation privée (68,1% du PIB) qui affiche une hausse de 2,4% sur un an grâce aux achats de biens non durables et de services. En revanche, la consommation publique (-4,6% sur un an) demeure en territoire négatif sous l'effet de la consolidation budgétaire. Elle contribue dès lors négativement à la croissance du PIB.

S'agissant du commerce extérieur, les exportations enregistrent également une variation positive mais modérée (+1,2% sur un an) en raison des effets négatifs du phénomène climatique *La Niña* sur le secteur agricole. A contrario, le regain de la demande favorise les importations mais, de manière moins prégnante que le trimestre précédent (+4,3% sur un an, après +14,3% au 2^e trimestre).

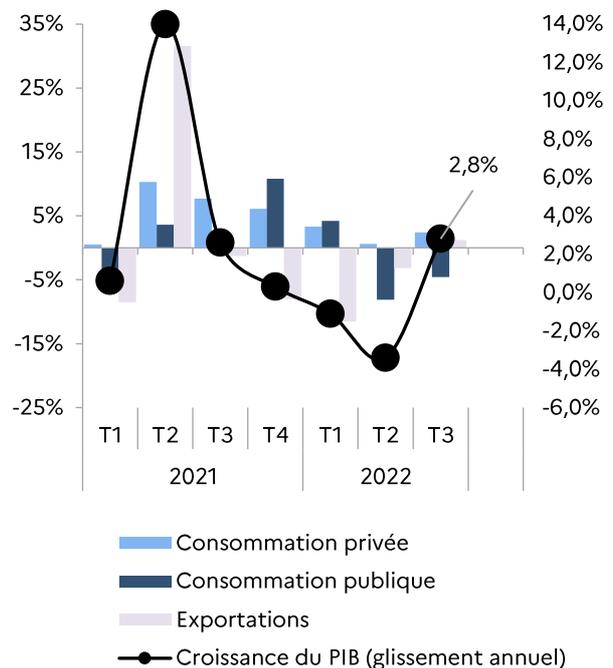
Du côté de l'offre, l'agriculture connaît un net rebond au 3^e trimestre après un spectaculaire effondrement le trimestre précédent (+12,7% sur un an, après -35,0% au 2^e trimestre) en raison notamment de l'effondrement des livraisons de soja (-84,0% pour les exportations de soja en variation annuelle) causé par une météo particulièrement défavorable (notamment l'intensité de la sécheresse).

Par ailleurs, l'industrie manufacturière (+3,7% sur un an) et les services (+2,2% sur un an) demeurent bien orientés, contrairement à la

formation brute de capital fixe (-0,7% sur un an) qui est pénalisée par la contre-performance de la construction (-7,3% sur un an). Cette dernière a souffert des pluies diluviennes et, de manière plus structurelle, du plan de convergence fiscale visant ramener le déficit sous le seuil réglementaire de 1,5% du PIB en 2024.

En cumulé sur les trois premiers trimestres de 2022, le PIB se contracte de 0,6% sur un an, après +4,0% un an plus tôt, en raison notamment du repli des exportations (-4,2% sur un an, après +2,1% en 2021).

Evolution de la croissance du PIB au Paraguay (composante demande)



Sources : Banque centrale, SER Buenos Aires

URUGUAY

L'Uruguay adopte un cadre juridique permettant de réglementer l'usage des cryptomonnaies



Le Parlement uruguayen a approuvé le 15 décembre avec une large majorité (70 voix en faveur sur 72) le projet de loi portant sur la réglementation des actifs virtuels. Ce texte qui doit encore être approuvé par le Sénat, vise à fournir un cadre juridique pour encadrer l'usage des cryptomonnaies en plein essor en Uruguay.

Si le projet de loi est adopté par le Sénat, la Banque centrale sera dotée de mécanismes pour contrôler et surveiller les entreprises qui fournissent des services d'actifs virtuels au sens large, dont les cryptomonnaies. En effet, en raison de l'anonymat offert par le système des blockchains grâce notamment au mécanisme pair-à-pair (P2P), les cryptomonnaies peuvent servir aux opérations de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme. A cet égard, selon l'entreprise Chainalysis, près de 8,6 Mds auraient été blanchis en 2021 au niveau mondial par l'intermédiaire des cryptomonnaies.

De plus, la reconnaissance des cryptomonnaies permettra à la Banque centrale de les classer dans la catégorie des instruments financiers soumis à la réglementation sur la prévention du blanchiment des capitaux, à l'instar des établissements financiers traditionnels. Qui plus est, les sociétés de services en charge de l'administration et du transfert des actifs virtuels seront supervisées par la Surintendance du système financier (SSF) et pourront bénéficier des mesures de soutien mis en place par les autorités monétaires.

En soumettant les cryptomonnaies à la réglementation financière traditionnelle, le texte vise également à protéger les consommateurs et les investisseurs tout en

garantissant le bon fonctionnement des marchés.

Ce projet de loi s'inscrit dans la tendance observée en Amérique latine visant à établir un cadre juridique pour les cryptomonnaies. En effet, un projet similaire est en discussion en Colombie alors qu'au Salvador, le Bitcoin a été reconnu comme une monnaie légale avec l'ambition de l'intégrer pleinement dans l'économie salvadorienne.



La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international



Responsable de la publication : Jean-François Michel,
Chef du Service Économique Régional de Buenos Aires

Rédacteurs : SER de Buenos Aires, SE de Santiago

Pour s'abonner :
Twitter :

samuel.adjutor@dgtresor.gouv.fr
[@Tresor_ConoSud](https://twitter.com/Tresor_ConoSud)